

Conseil d'administration n°1  
Du lundi 30 septembre 2024

Heure de début : 18h09

Nombre de présent : 16 /24                      Quorum atteint ?    OUI

Secrétaire de séance : Mme Dupont, représentante des parents est désignée secrétaire de séance.

**Point 1 : Adoption du projet d'ordre du jour**

Se rajoutent à l'ordre du jour précédemment envoyé aux membres :

- Modèle de convention des stages d'observation en milieu professionnel

L'ordre du jour et la modification sont adoptés

Votants : 16

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 16

**Point 2 : adoption du PV du précédent**

Le Procès-Verbal du vendredi 28 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

Votants : 16

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 16

### Point 3 : Bilan de la rentrée de septembre 2024

- Effectifs

Année	2020/2021	2021/2022	2022/2023	Rentrée 2023	Rentrée 2024
Effectifs	453	469	503	552	553

- Structure du collège

Niveau	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne élèves/class
6 <sup>ème</sup>	137	5	27,4
5 <sup>ème</sup>	145	5	29
4 <sup>ème</sup>	135	5	27
3 <sup>ème</sup>	136	5	27,2
<b>Total</b>	<b>553</b>	<b>20</b>	<b>27,6</b>

- Résultats au DNB

Série Générale	inscrits	124		En 2023	/ aux inscrits / présents
	présents	121	98%		
	reçus	107	88%		
	TB	42	39%	33%	/ reçus
	B	30	28%	28%	
	AB	16	15%	15%	
	admis	19	18%	18%	

Série Professionnelle	inscrits	7		En 2023	/ aux inscrits / présents
	présents	6	86%		
	reçus	4	67%		
	TB		0%	0%	/ reçus
	B		0%	0%	
	AB	3	75%	33%	
	admis	1	25%	67%	

- Orientation

## ORIENTATION POST 3ÈME

			établissements	total
2GT	90	68%	Le Rheu	77
			Montfort	2
			Dinard	3
			autres lycées publics	6
			Privé	2
voie pro	42	32%	2Pro public	28
			2Pro privé	1
			CAP public	7
			CAP privé	0
			Apprentissage	4
			MLDS	1
			redoublement	1
total	132	100 %		132

- Personnels

A ce jour, tous les postes d'enseignants sont pourvus.

### Point 4 : Présentation des IMP (Indemnités pour missions particulières) (pour information)

Enveloppe :

- 6.75 IMP

Répartition :

- Référent aux Usages Pédagogiques du Numérique
- Sécurité Numérique
- Coordonnation EPS
- Coordonnation technologie
- Référent Culture

- Référent Devoirs Faits
- Coordination PIAL
- Enseignant référent MDPH
- Chorale

**Point 5 : Présentation de l'enveloppe du Pacte (pour information)**

La dotation annuelle pour le collège Morvan Lebesque est de 17,5 parts fonctionnelles.  
Il y avait 44,5 parts l'année dernière (-61%)

*18h29 : Arrivée d'un enseignant*

**Point 6 : Présentation du protocole de remplacement de courte durée au collège Morvan Lebesque**

Ce qui change par rapport à l'année dernière :

*Rémunération des heures de RCD*

- Attributaires d'un Pacte : 1250 euros bruts défiscalisés et désocialisés par part fonctionnelle octroyée pour une mission de 18h.
- Non attributaires d'un Pacte : Heures Supplémentaires Effectives (HSE) également défiscalisées et désocialisées (si l'établissement en dispose).

Votants : 17

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 17

**Point 7 : Modèle de convention de stage d'observation en milieu professionnel**

Un nouveau modèle de convention doit être utilisé pour les stage d'observation en milieu professionnel. Cela concerne les élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>.

Votants : 17

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 17

**Point 8 : Modalités de vote des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration**

- Vote électronique en utilisant le logiciel Pronote (pas de coût supplémentaire)
- Décret n°2023-805 du 21 août 2023
- Arrêté du 2 juillet 2024

Pas de proposition d'autres applications. La FCPE alerte sur le respect de la protection des données (en utilisant franceconnect plutôt qu'educonnect par exemple?).

Pronote ne garantit pas l'accessibilité (ex : malvoyant...)

Le vote électronique demande beaucoup moins de travail (secrétariat, parents) et augmente le nombre de votants. De plus, le risque est limité pour cette élection de parents d'élèves car il n'y a qu'une seule liste.

Votants : 17

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 17

**Point 9 : Don et legs de l'APE**

Don de l'Association des Parents d'élèves affiliée à la FCPE

Montant : 3015 €

Utilisation :

- Participation à la journée d'intégration des 6e à Trémelin pour 685€
- Achat de mobilier pour 2330 €
  - 2 tabourets culbuto
  - 3 banquettes 2 places
  - 3 poufs diabolo

Votants : 17

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 17

Point 10 : bilan financier du voyage à l'île Grande**BILAN FINANCIER DU SÉJOUR À L'ÎLE GRANDE**

Dépenses		Recettes	
Postes	montant	Postes	montant
Transport	2 570,00 €	Participation des familles	21560 €
Hébergement	25 359 €	Don de l'AS	3 570 €
ANCV	33,25 €	Etablissement	2 832,25 €
<b>Total</b>	<b>27962,25 €</b>	<b>Total</b>	<b>27962,25 €</b>

Nombre d'élèves	70
Nombres d'accompagnateurs	8
Maximum demandé	308,00€

Votants : 17

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 17

Point 11 : bilan financier du voyage à Santec**BILAN FINANCIER DU SÉJOUR À SANTEC**

Dépenses		Recettes	
Postes	montant	Postes	montant
Transport	2 880,00 €	Participation des familles	21560 €
Hébergement	25 424 €	Don de l'AS	3 850 €
ANCV	40,03 €	Etablissement	2934,03 €
<b>Total</b>	<b>28 344,03 €</b>	<b>Total</b>	<b>28 344,03 €</b>

Nombre d'élèves	70
Nombres d'accompagnateurs	8
Maximum demandé	308,00€

Votants : 17  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Pour : 17

**Point 12 : Répartition de crédits pédagogiques globalisés**

Montant de la dotation : 479 € (rappel : 1259 € en 2023)

Répartition proposée :

- pour les droits de reprographie

Votants : 17  
Abstentions : 10  
Contre : 2  
Pour : 5

*Commentaire d'un membre du C.A. : « On se moque de nous » (concernant le montant de la dotation).*

**Point 13 : Répartition des fonds sociaux**

Montant de la dotation : 1573 €

Pour rappel 1829€ en 2023

Répartition proposée :

- 1573 € pour le fonds social collégien

Votants : 17  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Pour : 17

### **Point 14 : Convention collège / Conseil départemental**

La convention est valable pendant 4 ans (jusqu'en 2029)

L'article 145 de la loi du 21 février 2022 (dite loi 3DS) prévoit une autorité fonctionnelle de la collectivité territoriale de rattachement sur le secrétaire général du collège (anciennement appelé adjoint gestionnaire), portant ses missions relevant précisément des champs de la restauration scolaire, de l'entretien général et de la maintenance des infrastructures et équipements. L'autorité fonctionnelle consiste en la faculté reconnue à son dépositaire de s'adresser directement à des personnes relevant d'une autorité hiérarchique distincte et à les mobiliser dans le cadre d'objectifs définis.

Le Conseil départemental donne des consignes au secrétaire général (adjoint gestionnaire) qu'il doit appliquer. Il y a un risque d'injonctions contradictoires entre les consignes de l'Education Nationale et celles de la collectivité territoriale. Pour l'instant, il y a entente cordiale entre les deux parties.

Votants : 17

Abstentions : 13

Contre : 2

Pour : 2

La voix du chef d'établissement étant prépondérante en cas d'égalité, la convention est adoptée.

### **Point 15 : tarifs pour l'année scolaire 2023/2024**

#### **Tarifs de la demi-pension**

##### Cadre défini par le conseil départemental :

- Pour les élèves non boursiers : L'augmentation des tarifs peut être de 3%
- Pour les élèves boursiers le tarif est unique pour tous les collèges du département : 2,91 € par repas.
- Pour les commensaux: il est proposé d'appliquer une augmentation de 3% pour l'ensemble des personnels des collèges, et de fixer les tarifs minimums suivants :
- 3,51 € minimum pour les personnels dont l'indice net majoré est inférieur à 465 ;
- 4,65 € minimum pour les autres personnels.
- Pour rappel, le tarif pratiqué ne peut être inférieur au tarif forfaitaire élève le plus élevé.

	2024	2025	Augmentation brute	Augmentation relative
Prix repas élève (forfait)	3,32 €	3,42 €	+ 0,10 €	+3,0 %
Prix repas (ticket)	3,78 €	3,90 €	+ 0,12 €	+3,1 %
INM < 465	3,42 €	3,52 €	+ 0,10 €	+2,9 %
INM >= 465	4,60 €	4,74 €	+ 0,14 €	+3,0 %
Extérieur	7,70 €	7,70 €	+ 0 €	+0 %
café	0,60 €	0,60 €	+ 0 €	+0 %
Élève de CM2		3,42 €		
Accompagnateurs des CM2		4,74 €		

Votants : 17

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 17

### Tarifs Divers

	2023	2024
carte de self	5,00 €	5,00 €
tour de cou	2,00 €	2,00 €
pochette transparente A6		1,00 €
dégradation de manuels scolaires	3,00 €	3,00 €
dégradation de manuels scolaires neufs	18,00 €	18,00 €
Manuels scolaires ou livres empruntés non rendus	Facturation au prix d'achat	
clés ascenseur	6,00 €	6,00 €
clés du personnel	facturation au coût réel	
dégradation	voir règlement intérieur VII-5 : "en cas de dégradation volontaire des locaux ou de matériels, une remise en état ou le remboursement des sommes engagées par l'établissement pour réparer le dommage subi" sera demandé(e).	
Frais kilométriques	Lorsque le véhicule de service ne peut pas être utilisé (avec OM)	Base kilométrique du tarif SNCF 2 <sup>e</sup> classe

Votants : 17  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Pour : 17

**Point 16 : Dates des prochains Conseils d'administration**

- mardi 15 octobre 2024 : installation des nouveaux membres
- lundi 25 novembre 2024 ; budget
- jeudi 6 février 2025 : DGH
- mardi 22 avril 2025 : compte financier

Heure de fin du Conseil d'administration : 19h31

Les membres du conseil d'administration regrettent l'absence de représentants de la mairie de Mordelles.

Le secrétaire de la séance

Mme Dupont

Le président du CA



M. Breuzin